

Sport d'hiver : quels incidents sont couverts par la carte bancaire ?

À l'approche des vacances de février, de nombreux Français préparent leur départ pour les sports d'hiver. Avec plus de 8 millions de vacanciers chaque année, les sports d'hiver sont souvent associés aux accidents. En effet, plus de 143 000 accidents liés aux sports d'hiver ont été enregistrés en 2019. Mieux vaut pour les victimes avoir souscrit à une assurance. Cependant, certaines cartes bancaires permettent de bénéficier d'une couverture spéciale, adaptée aux sports d'hiver. **Conseils et décryptage de Maxime Chipoy, Directeur général de MoneyVox.**

Appelée la « carte neige », celle-ci permet de couvrir des frais inattendus liés à la prise en charge d'accidents ou de vol de matériel par exemple, et peut éviter aux victimes de souscrire à un nouveau contrat d'assurance spécialement pour l'occasion.

« Avec une carte bancaire Visa ou MasterCard, vous pouvez bénéficier d'assistance qui vous apportera de l'aide en cas d'incident quelconque : accident, vol d'équipement, dégradation d'équipement ... Elles peuvent permettre d'obtenir le remboursement des frais encourus. Avant de souscrire à une assurance pour les sports d'hiver, il est important de vérifier quels risques sont déjà couverts par votre carte bancaire. » précise Maxime Chipoy.

Effectivement, sous certaines conditions, une carte bancaire peut permettre à son propriétaire d'être couvert en cas d'accident. Selon l'association des médecins de montagne, 60% des accidents liés aux sports d'hiver sont des fractures ou des entorses. Une carte bancaire peut prendre en charge les frais de recherche, de secours sur pistes, d'évacuation médicale, ou encore de rapatriement à domicile... Ce qui entraîne souvent des frais médicaux plus ou moins onéreux.

« Afin d'éviter les mauvaises surprises, vérifiez le plafond de remboursement des frais médicaux et de rapatriement sanitaire. Pour les cartes haut de gamme comme la Visa premier, ou la Mastercard Gold, les plafonds sont généralement supérieurs à 11 000€, ce qui peut permettre de couvrir des frais d'hospitalisation en cas d'accident grave par exemple. » ajoute Maxime Chipoy.

Dans le cadre de vos sujets à venir, Maxime Chipoy, porte-parole de MoneyVox se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Dans quelle mesure une carte bancaire peut-elle servir d'assurance ? Quelles sont ses limites ?
- Quels sont les frais qu'elle peut couvrir ? Sous quelles conditions ?
- Quelles différences par rapport à une assurance ?

[Contacts presse](#)

Agence 3i Com

Edith Lasry-Segura - 06 50 55 46 57 - edith@agence3icom.fr

Meriem Kadari - 06 48 15 94 16 - meriem@agence3icom.fr

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.